



<http://www.aogirondine.fr>

**REGLEMENT DE LA JOURNEE TECHNIQUE
DU DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2012
Saint Jean d'Illac (33) – salle des sports René Querandeu
(à coté de la mairie)**

Cette journée technique est réservée aux éleveurs membres de sociétés ornithologiques. Elle concerne les canaris couleurs (juges CNJF / OMJ : MM Darrigues, Glémet, Héry), les psittacidés (juge CNJF : J. Goncalves), les exotiques (juge OMJ : M Bugarel). Il sera effectué un pré tri des oiseaux de concours et débattu de tout sujet désiré par les participants.

Le droit d'inscription est fixé à un forfait de 17 euros par personne comprenant le droit de participer à la journée technique (avec ou sans oiseaux) + le repas du dimanche midi.

Ne seront acceptés que des oiseaux d'élevage bagués. Aucun oiseau protégé par la convention internationale de 1902, les lois et décrets en vigueur ne sera accepté à cette manifestation.

Les éleveurs devront être en règle pour les espèces d'oiseaux présentés et en possession des documents nécessaires.

De plus tous les éleveurs exposants devront être en possession d'un certificat sanitaire global délivré par la D.S.V. de leur département et daté de moins de 10 jours avant la date de la bourse.

Pour les colombiformes (classes F11, G1, G2 et L) un certificat individuel vétérinaire de vaccination pour la maladie de Newcastle et la peste aviaire sera exigé.

Tout oiseau suspect ou en mauvais état sera retiré de la manifestation.

Les exposants logeront leurs oiseaux dans des cages personnelles propres et en bon état à raison d'un ou deux oiseaux par cage. L'éleveur exposant doit fournir nourriture et boisson à ses oiseaux. L'organisation se garde le droit de refuser les éleveurs ne se conformant pas à ces règles.

Des volières et des cages pourront être mis à disposition des éleveurs sur demande préalable lors de l'inscription au prix de 5 euros la volière et de 2 euros la cage en fonction des possibilités.

Le début des débats se fera à partir de 10h le dimanche dans une zone de la salle réservée uniquement aux discussions techniques et aux oiseaux présentés pour les exposés techniques.

Les participants devront obligatoirement passer par le bureau d'accueil pour se faire attribuer un emplacement.

Tout éleveur par son inscription s'engage à respecter le règlement.

Le bulletin d'inscription, accompagné du paiement des droits devra parvenir à JP Glémet – 24 Rue Coty – 16000 Angoulême avant le 17 septembre 2012.

Chèque à l'ordre de l'A.O.G.

Nota : sous réserve de place disponible des participants supplémentaires pourront être acceptés le dimanche.

BON d'INSCRIPTION à la JOURNEE TECHNIQUE
DE SAINT JEAN D'ILLAC (Gironde)

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....

TEL : **PORTABLE :**

CLUB : **N° ELEVEUR :**
EMAIL :

Je viens sans oiseau	OUI	NON
Je viens avec oiseaux	OUI	NON

Variétés d'oiseaux (merci de préciser)

Nombre approximatif d'oiseaux

Forfait participation dimanche (nombre de personnes x 17 €) =

Nota : ce forfait obligatoire comprend l'accès à la journée technique + 1 repas par personne

Réservation éventuelle de cages

Nombre de cages (préciser le type souhaité) X 2 € =

Type de cages :

Nombre de repas du samedi midi = journée bourse et concours des juges
..... X 17 € =

Nombre de repas du samedi soir (banquet) X 30 € =

TOTAL =

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la journée technique et je m'engage à m'y conformer sans restriction.

Le

Signature de l'exposant

Règlement à joindre à l'ordre de l'A.O.G.
Merci

A renvoyer avant le 17 septembre à
JP Glémet – 24 Rue Coty – 16000 Angoulême
Tel- Fax : 05 45 38 11 08 E-mail : jp.glemet@gmail.com